

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

Séance du 11 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 11 janvier, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DULONG, Yvan GONZALEZ, Joël MELAC,

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Hveline JACOB, Laurent USZES, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

C3G : Daniel CALAS, Léandre ROUMAGNAC, Véronique MILLET, Philippe SEILLES, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES,

CCF : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Hugo CAVAGNAC, Colette SOLOMIAC, Daniel DUPUY, Jacques OF, Jean-Paul VASSAL, Francis BERGON, Marina DAILLUT

CCSG : Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marié-Laure BAVIERE, Gilles MARTIN, Jean-Jacques MELIET

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Vincent LAVIGNOLLES, Didier ROUX, Wilfrid SABIRON, Robert SABATIER, Roger VIALAS,

Absents ayant donné procuration : Michel ANGUILLE, Edmond VINTILLAS, Janine GIBERT, Didier LAFFONT, Jean-Michel JILIBERT, Christian OUSTRI, Véronique CHENE

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : LEADER
Délibération n° : 16/18

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 05-01-2016

Membres présents : 47
Membres absents excusés : 7
Suppléants : 7
Vote : 47
Pour : 47
Contre : 0
Abst. : 0

Objet : GAL : Composition du collège de la société civile

Le Président informe de l'urgence de la constitution du Groupe d'Action Locale (GAL) pour avancer dans le dispositif LEADER.

Le GAL est composé d'un collège d'élus de 13 membres titulaires et 13 membres suppléants désignés parmi les membres titulaires du Conseil Syndical, et cela par chaque communauté de communes.

Le Président rappelle que lors du Conseil Syndical du 22 décembre 2015, il a été approuvé que le collège de la société civile soit composé de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants.

Après discussion au sein du bureau du PETR Tolosan, sur l'importance accordée aux acteurs économiques, il a été acté d'intégrer une structure supplémentaire dans le collège de la société civile à la place du représentant de la mobilité, qui sera représentée par les associations de Développement Durable et d'Environnement.

Le Président soumet au vote du Conseil Syndical, la liste suivante :

- Le Président du Conseil de Développement Territorial
- Les 3 Présidents des chambres consulaires
- Le représentant d'une structure économique locale
- Le Président du Syndicat de l'AOC des Vins de Fronton
- Le Président de l'AOC Ail de Cadours
- Un représentant du Comité Départemental du Tourisme
- Deux représentants d'association d'insertion socioéconomique
- Un représentant d'une structure relevant du champ social
- Un représentant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Un représentant d'une association culturelle
- Un représentant du Développement Durable, Mobilité ou Environnement

Le Président du PETR sollicitera par courrier les structures susceptibles d'intégrer le collège de la société civile du GAL.

L'exposé du Président entendu,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-Approuve la composition du collège de la société civile du Groupe d'Action Locale

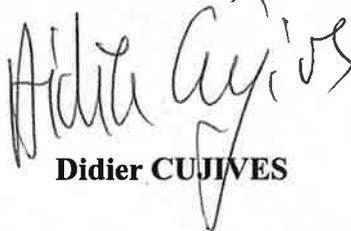
-Mandate son Président pour contacter les structures pressenties et finaliser la liste des membres du collège de la société civile.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 11 janvier 2016.

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 11 janvier 2016
Au registre sont les signatures

Le Président,



Didier CUJIVES